

**Première réunion du Groupe de Superviseurs  
Francophones**

**Rabat le 8 mars 2005**



**Discours d'ouverture de Monsieur Abdellatif JOUAHRI,**

**Gouverneur de Bank Al Maghrib**



**Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, vous dire le réel plaisir que je ressens en vous accueillant aujourd'hui à Bank Al-Maghrib pour la première conférence du Groupe des Superviseurs Francophones. J'ai le privilège d'assumer la présidence de ce groupe pour deux années, avec l'assistance de Monsieur Jean-Philippe TROUSSARD, de la Commission Bancaire Française, qui en assurera le Secrétariat Général pour une période de trois ans.

Notre groupe, dont la création fait suite au souhait exprimé par les gouverneurs des banques centrales francophones lors de leur réunion tenue en juin 2004 à Paris, est né officiellement en septembre 2004 à l'occasion de la 13ème réunion de la Conférence Internationale des Contrôleurs de Banques qui s'est tenue à Madrid.

L'institution de ce nouveau groupe intervient à un moment où la communauté des superviseurs bancaires s'apprête à franchir un nouveau pas dans le sens d'une plus grande convergence des dispositifs et pratiques en matière de contrôle bancaire.

L'initiative de réunir un aussi large éventail de pays ayant pour vecteur commun l'utilisation de la langue française est, en soi, un atout de taille pour accélérer ce processus de convergence au bénéfice, bien entendu, de l'ensemble des membres, actuels et futurs.

La présence au sein de notre groupe de pays du G10, qui ont acquis une avancée certaine dans le processus de mise

en œuvre de Bâle II et de manière générale dans le domaine de la surveillance prudentielle, permettra sans aucun doute aux autres membres de capitaliser sur cette expérience pour améliorer leurs propres systèmes de supervision.

Dans cette perspective, le projet de charte, qui vous sera présenté, pour approbation, par Monsieur Jean-Philippe TROUSSARD prévoit que le groupe est appelé, à l'instar des autres groupes régionaux de superviseurs bancaires, à promouvoir les échanges d'information entre ses membres et à assurer, avec le soutien de l'Institut de Stabilité Financière, des actions communes de formation dispensées en français, tout en développant des relations étroites et régulières avec le Comité de Bâle.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la pérennité du contact et de l'esprit de coopération en dehors des réunions annuelles, la création de comités d'experts au sein de notre groupe pour examiner certains aspects prudentiels spécifiques à nos pays, me paraît extrêmement utile. Il en est de même en ce qui concerne la communication via la diffusion de nos travaux et recommandations auprès du plus large public possible.

Les discussions qui porteront sur les autres points inscrits au programme de la journée notamment ceux ayant trait aux conditions de réussite de la transition de Bâle I vers Bâle II ainsi qu'aux enjeux du deuxième pilier nous fourniront d'ailleurs l'opportunité pour débattre des problématiques soulevées dans nos pays respectifs et des moyens d'y faire face.

**Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs,**

Le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, publié en juin dernier par le comité de Bâle, constitue un cadre novateur et structurant dans lequel devraient s'inscrire nos actions en tant que superviseurs en vue de renforcer la sécurité et la solidité de nos systèmes bancaires nationaux.

Toutefois, il y a lieu de convenir que la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, de par sa complexité, nécessite des compétences humaines et techniques importantes, aussi bien de la part des autorités de supervision que des banques.

En outre, un ensemble de pré requis s'avérerait nécessaires préalablement à la mise en place du nouveau dispositif pour

en assurer le succès, notamment l'existence d'un cadre de supervision performant et répondant aux 25 principes fondamentaux édictés, en la matière, par le Comité de Bâle.

Le document publié en juillet 2004 par le Comité de Bâle sous le titre « application de Bâle II : considération pratiques », est très édifiant à ce propos et constitue, à mon sens, un référentiel indispensable pour les autorités prudentielles, notamment celles des pays émergents.

Je saisis cette occasion pour remercier, en votre nom, Monsieur Jean-Philippe Svoronos de l'Institut de la Stabilité Financière, pour la peine qu'il a pris pour mettre à notre disposition la traduction en Français de ce document et le féliciter pour l'esprit de concision et d'objectivité dont il a fait preuve.

Ce document a le mérite de mettre en évidence les principaux écueils susceptibles d'entraver la mise en place du nouveau dispositif notamment l'inadéquation du cadre légal et l'insuffisance des ressources de la supervision ou de la transparence financière.

Ceci est vrai pour bon nombre de nos pays respectifs comme le montre les conclusions des missions d'évaluation des systèmes financiers (FSAP), menées conjointement par la Banque et le FMI.

A ce propos, permettez-moi de souligner que le FSAP, effectué au Maroc en 2002, a permis de mieux appréhender les faiblesses de notre système de supervision bancaire et d'engager un plan d'action articulé autour trois axes principaux :

- 1er axe : la refonte de la loi bancaire dont le projet est actuellement déposé devant le parlement. Les nouvelles prescriptions qui en découleront devraient permettre à la Banque Centrale de disposer d'un cadre de supervision largement conforme aux normes bâloises,

- 2ème axe : la participation de la Banque Centrale à un projet national, appuyé par la Banque Mondiale, visant la convergence des normes comptables et d'audit avec les standards internationaux,

- 3ème axe : la consolidation des moyens de supervision via notamment le renforcement des effectifs et la mise en place

de procédures de contrôle proactif, basé sur les risques.

Toutefois, il y a lieu d'admettre que quelle que soit la qualité du cadre réglementaire et des moyens dédiés à la supervision, la sécurité des banques relève en premier lieu de la responsabilité de leur management.

Le deuxième pilier de Bâle II, pilier qui n'a pas été suffisamment exploré jusqu'à aujourd'hui par la communauté des superviseurs, s'inscrit parfaitement dans cette optique.

En effet, ce pilier exige des banques de se doter de dispositifs leur permettant d'évaluer, en permanence, l'adéquation globale de leurs fonds propres à leur profil de risque et met à la charge des autorités de supervision d'intervenir en amont du processus de gestion des risques et de s'assurer de l'efficacité de ces dispositifs.

La mise en place des recommandations de ce deuxième pilier constitue d'autant plus une priorité que dans plusieurs pays le coût des risques de crédit et opérationnel se situe à des niveaux alarmants, ce qui se traduit négativement sur le coût de l'intermédiation bancaire.

Ainsi au Maroc, en dépit d'une situation caractérisée par la détente des taux d'intérêt dans un contexte de surliquidité, les PME, qui constituent l'essentiel du tissu productif, continuent à supporter des taux d'intérêt relativement excessifs et ce, en raison du coût de risque élevé et de la faiblesse de la qualité de l'information financière.

Pour contribuer à remédier à cette situation, nous avons demandé aux banques de mettre en place des systèmes de notation interne de leur clientèle, basés sur des recommandations édictées par la Banque Centrale et dérivées des normes émises par le Comité de Bâle. Ce nouveau processus a permis de renforcer un dialogue avec la profession bancaire davantage axé sur les pratiques internes des banques en matière de gestion des risques.

Le succès de la mise en œuvre du nouveau dispositif de Bâle, de par sa complexité et l'étendue des problématiques qu'il implique, demeure tributaire de la disponibilité de compétences hautement qualifiées et d'actions de formation adaptées aux besoins spécifiques des superviseurs.

Le séminaire, prévu pour les trois prochains jours, qui sera dispensé en Français avec le précieux concours de l'Institut

pour la Stabilité Financière concrétise le processus de coopération qu'il est attendu de développer avec cet Institut.

Les besoins en formation qui seront exprimés par les membres du groupe, au cours de cette journée, devraient donner lieu à d'autres actions de ce genre.

Sans plus tarder, je cède la parole à Monsieur TROUSSARD tout en souhaitant que les travaux du groupe soient couronnés de succès.

Je vous remercie.